



# SAINT- JUDOCE

## LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/01/2021

**MAIRIE** 02 96 27 41 59

Le Bourg, 22630 Saint-Judoce  
Lundi, mardi, vendredi et samedi, 10 h - 12 h  
mairiestjudoce@wanadoo.fr

### URGENCES

**La mairie est équipée d'un défibrillateur.  
Il se trouve sur la façade, près de la porte  
du bureau du Maire, à gauche côté jardin.**

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

### SANTÉ (Évran)

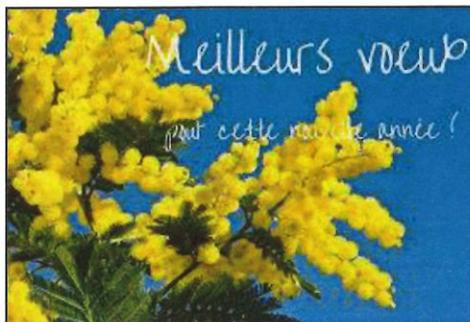
Cabinet médical	02 96 27 40 56
Cabinet kiné	02 96 27 47 32
Cabinet infirmier	02 96 27 49 60
Ambulances :	02 96 27 47 27
Pharmacie :	02 96 27 40 28
Podologue	02 96 27 43 04
Orthophoniste	02 96 27 57 93
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

### DÉCHÈTERIE (Évran)

Lundi :	14 h 00 – 17 h 45
Mardi :	fermée
Mercredi :	08 h 45 – 12 h 30
Jeudi à samedi :	08 h 45 – 12 h 30
<u>et de</u>	14 h 00 – 17 h 45

### EN BREF

- ◆ Plan de relance départemental.
- ◆ Charte Régionale d'entretien des espaces des collectivités.
- ◆ Projet du pacte de gouvernance avec Dinan Agglomération.
- ◆ Convention d'occupation de la salle communale avec les associations.
- ◆ Informations diverses.



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Janvier 2021.**

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Marie-Claire Cotteaux, Sandra Charité, Michel Moy, Francis Portero.

Étaient absents excusés : Karen Boissière pouvoir à Sylvie Jaquet, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Philippe Nogues pouvoir à Sylvie Barbé.

### **POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Plan de relance départemental :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a acté dans le cadre du plan de relance une demande de subvention d'un montant de 39.184 € auprès du département des Côtes d'Armor concernant les travaux d'aménagement d'une aire de jeux, de sports et de détente, située rue du Champ Hervé.

#### **Charte Régionale d'entretien des espaces des collectivités :**

En 2016, la commune de Saint-Judoce s'est engagée en faveur de la suppression des produits sanitaires sur sa commune. L'objectif global de cette démarche s'inscrit dans l'atteinte du bon état des eaux exigé par la Directive cadre sur l'eau et la maîtrise des pollutions vis à vis des produits phytopharmaceutiques. Une évaluation favorable des bonnes pratiques d'entretien des espaces communaux de la commune de Saint-Judoce a été réalisée courant 2020 afin d'établir un bilan global. Dans le but de conforter notre engagement, le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de promouvoir et maintenir la démarche « zéro-phyto » et d'adhérer à la Charte régionale. Actuellement, la commune de Saint-Judoce a atteint le niveau maximum de la charte, à savoir le niveau 5.

#### **Pacte de gouvernance :**

Ce pacte a pour objet de définir le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a émis un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération en émettant toutefois quelques réserves.

### **Conventions avec les associations:**

Dans le cadre de leurs activités respectives les associations judocéennes, (Gymétop, Amapatisson, le Club de l'amitié, le comité des fêtes) occupent la salle communale « Le Préau ». Le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé et autorisé le Maire à signer les conventions entre la commune et les quatre associations judocéennes. Elles bénéficieront notamment de facilités de gratuité de mise à disposition de la salle, de la cuisine et du café communal sur un nombre de jours limités.

## **INFORMATIONS GENERALES :**

### **Mission locale du pays de DINAN (5 rue Gambetta à DINAN) :**

La mission locale vous donne rendez-vous tous les jeudis de 9h30 à 12h. Le 11 février 2021 elle organise une rencontre sur le thème « Le Service Civique » avec des témoignages de jeunes, tuteurs, et les offres près de chez vous.

Trouvez votre futur métier : rencontrez la Marine et l'Armée de terre le mercredi 27 janvier (sur RDV sengager.fr ou etremarin.fr) et découvrez les métiers du numérique le jeudi 28 janvier à 9h30 organisé par la Cité des Métiers à la MDD de DINAN.

### **Le Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA)**

qui coordonne l'opération de sciences participatives « Oiseaux des Jardins » organise une enquête sur l'étude des populations d'oiseaux communs les 30 et 31 janvier 2021 (tous renseignements sur [www.geoca.fr](http://www.geoca.fr)).

### **Prévention des intoxications au monoxyde de carbone :**

Lors des périodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO) lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

#### **Comment éviter les intoxications :**

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations (chaudières, chauffe-eau, inserts, poêles, faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (ramonage mécanique), veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, particulièrement en période de chauffage.

## **Prévention des intoxications au monoxyde de carbone (suite):**

**Que faire si on soupçonne une intoxication ?** (maux de tête, nausées, malaises, vomissements) :

- aérez immédiatement les locaux en ouvrant, portes et fenêtres ;
- arrêtez si possible les appareils de combustion ;
- évacuez au plus vite possible les locaux et bâtiments ;
- appelez les secours (112, 18, 15) ;
- ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des pompiers.

## **Arbres ou haies en limite du domaine public routier :**

Les arbres, branches ou racines qui avancent sur le domaine public routier doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

En cas de non-respect des prescriptions imposées, il sera dressé un procès-verbal d'infraction de voirie conformément aux dispositions de l'article R 116-2 du code de la voirie routière.

## **Divers :**

- **nouveaux horaires de distribution de l'AMAP** : tous les lundis de 16h30 à 17h45 à l'entrée de la salle « Le Préau » ;
- **COVID 19** : vous pouvez prendre rendez-vous sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ou tél. 0800 009 110 ;
- **association « Le Club de l'amitié »** : randonnée le 1<sup>er</sup> février à 14h00, point de regroupement salle « Le Préau ».

## **ASSISTANTES MATERNELLES :**

Rectificatif : suite à une erreur matérielle nous vous remercions le téléphone de Mme Noëlle ANDEOLE assistante maternelle au 38, La Codelais à Saint-Judoce,

Tél. 02 96 27 54 04

Mme Annie LEJART, assistante maternelle au 17 hameau de La Maladrie à Saint-Judoce, Tél. 02 96 27 47 97.

Nous vous faisons part de l'agrément d'assistante maternelle de Mme Virginie LESOURD au 15, rue du Champ Hervé à Saint-Judoce, Tél. 06 82 50 93 41.